

**SECTION DU C.C.A.S. DE MOLINGHEM**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du**  
**25 mars 2024**

Date de convocation : le 19 mars 2024

**Objet :**  
**Compte de gestion dressé par**  
**Le Receveur Municipal**

Votes pour : 7  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la section de MOLINGHEM, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Paule CLAREBOUT, Présidente de la section du Centre Communal d'Action Sociale de MOLINGHEM.

**Etaient présents** : Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Éric HEUGUE – Mme Micheline DAUTRICHE – Mme Dorothée CHAVATTE – Mme Yvonne BOUCHEZ – Mme Claudine LEGRAND – M. Didier MARLES, formant la majorité des membres en exercice.

Madame Yvonne BOUCHEZ est nommée secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le Comité de la section du Centre Communal d'Action Sociale de Molinghem,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer à l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que l'état des recettes et des dépenses est convenablement établi,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

